



UN PROJET TERRITORIAL INNOVANT

La Mayenne est un département rural qui compte 310 000 habitants. Face à une démographie médicale particulièrement défavorable, les acteurs de santé se sont collectivement mobilisés pour co-construire cet outil, au service d'un meilleur accès aux soins de la population mayennaise.



Semi-urgence chez le médecin de ville 4 DEMANDES POSSIBLES :

- Avis spécialisé (téléexpertise)
- Hospitalisation
- Consultation
- Examen complémentaire

Traitement de la demande par la cellule parcours de l'hôpital

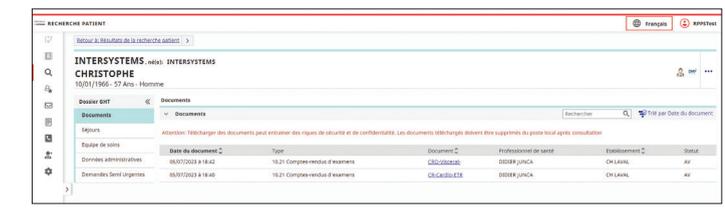
Sous 48h

Traitement de la demande par le médecin hospitalier et envoi de la réponse au médecin de ville

Le patient est pris en charge à l'hôpital

Notification médecin de ville



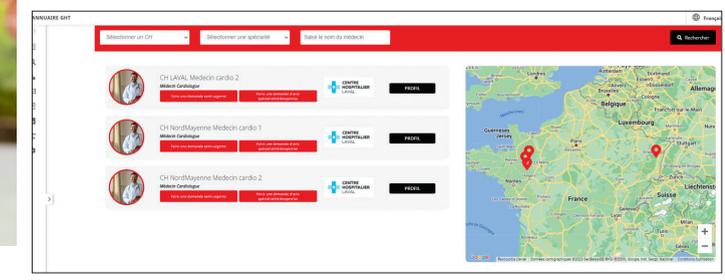


La plateforme offre un accès facilité aux informations médicales du patient :

- > Lien vers le dossier médical du patient (DMP)
- > Vue synthétique du dossier patient informatisé (DPI) hospitalier

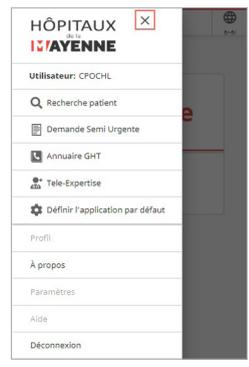
Accès à l'annuaire des médecins hospitaliers du territoire :

- > Chaque médecin hospitalier est présenté dans une fiche qui détaille sa spécialité, ses modalités de contact.



4 MODALITÉS DE RÉPONSE À LA SEMI-URGENCE

Le médecin de ville, lors de la consultation avec le patient, peut adresser 4 types de demandes au service hospitalier de son choix :



- Avis spécialisé (téléexpertise)
- Hospitalisation
- Consultation
- Examen complémentaire



MayvilleHOP c'est :

- > Une réponse sous 48h
- > La traçabilité des demandes de prise en charge
- > Un espace d'échange sécurisé
- > Un mode d'alerte en temps réel

MayvilleHOP
de la **MAYENNE**

la nouvelle plateforme mayennaise
ville/hôpital

La construction d'une plateforme ville-hôpital est née des travaux menés en 2022 dans le cadre des États généraux de la santé par le Département de la Mayenne. Ce dispositif innovant et évolutif bénéficie de l'accompagnement et du financement de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire.

Baptisée « May Ville Hop », la plateforme ville-hôpital a été co-construite par les médecins hospitaliers et libéraux du territoire. Elle répond aux objectifs suivants : faciliter et fluidifier le parcours patient sur le territoire de la Mayenne, éviter au patient un passage aux urgences.